



Association Royale

## Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

### RAPPEL

### PRÊT DU MATERIEL AUX MEMBRES DU CLUB

- Le prêt du matériel est gratuit pour les membres du C.A.S.H.
- La priorité va aux plongeurs non-brevetés et 1 \*
- Le matériel doit rester sur le site de la Croisette sauf pour une sortie Club.
- Le matériel emprunté pour toute autre raison peut également se faire moyennant l'accord d'un membre du C.A. (signature de celui-ci sur la feuille d'emprunt).
- Une fiche de prêt et de location doit toujours être remplie (Voir exemple ci-dessous).

FICHE DE PRÊT ET DE LOCATION DE MATERIEL			
<u>NOM de l'emprunteur :</u>		<u>NOM du responsable :</u>	
<u>CLUB :</u>		<u>Prix de la location :</u>	
BOUTEILLE Numéro			
DETENDEUR Numéro			
JAQUETTE Numéro			
<u>Date de sortie :</u>		SIGNATURE DE L'EMPRUNTEUR	
<u>Date de rentrée :</u>			
SIGNATURE DU RESPONSABLE APRES REMISE DU MATERIEL EN BON ETAT			
L'emprunteur s'engage à respecter le règlement émis sur le prêt du matériel et peut être consulté à tout moment à la station de gonflage			

[www.croisette.be](http://www.croisette.be)

Siège Social:

Rue François Hittelet 86  
5190 Jemeppe sur Sambre  
Tél: 0497/66 57 45

BNP BE51 2600 0611 0362 94  
TVA BE 412.831.505

